Corps volontaire européen d'aide humanitaire («initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne»)

2012/0245(COD) - 30/06/2016 - Document de suivi

La Commission présente un rapport annuel sur la mise en œuvre de l’initiative des volontaires de l’aide de l’Union européenne en 2015.

Pour rappel, l’initiative des volontaires de l’aide de l’Union vise à contribuer à renforcer la capacité de l’ Union à fournir une aide humanitaire fondée sur les besoins, ainsi que les capacités et la résilience des populations vulnérables ou touchées par des catastrophes dans des pays tiers, tout en donnant aux citoyens européens la possibilité de faire preuve de solidarité avec les populations dans le besoin en s’engageant dans des actions humanitaires dans ces pays.

Principales réalisations : le rapport présente les principales activités et réalisations dans la mise en œuvre de l’initiative des volontaires de l’aide de l’UE **en 2015**, une année décisive pour le fonctionnement effectif de l’initiative qui a permis de planifier les prochaines étapes de sa mise en œuvre.

Les activités de 2015 s’appuient sur le programme de travail annuel 2015 adopté par la Commission.

Le budget consacré à la mise en œuvre de l’initiative en 2015 était fixé à **13.868.000 EUR** et visait à

- renforcer les capacités des organisations d’accueil dans les pays tiers et à fournir une assistance technique aux organisations d’envoi établies dans les États membres de l’UE;
- contribuer au développement de la résilience et à la gestion des risques de catastrophes dans les pays vulnérables, fragiles ou touchés par des catastrophes et dans le contexte de crises oubliées;
- préparer la sélection, la formation et le déploiement des volontaires et le lancement public de l’ initiative, ainsi que la mise en place de la plateforme des volontaires de l’aide de l’Union, le lancement de l’appel d’offres pour la sélection du prestataire de formation, et des activités de communication diverses.

Les activités financées dans le cadre du programme de travail pour 2014, notamment la certification des organisations d’envoi et d’accueil (qui se poursuit actuellement), la mise en place d’un régime d’assurance pour les volontaires de l’aide de l’Union et la sélection des projets pour le renforcement des capacités et l’ assistance technique, ont aussi été exécutées en 2015 à la suite de l’adoption des actes délégués et des actes d’exécution précités.

Pistes pour l’avenir : après l’adoption du paquet législatif sur l’initiative des volontaires de l’aide de l’ Union européenne, **2015 a été la première année de mise en œuvre de l’ensemble des activités**, notamment la certification des organisations, le lancement de l’appel à propositions pour une assistance technique et le renforcement des capacités, de l’appel à propositions pour le déploiement et de l’appel d’ offres pour la formation des volontaires, la mise en place du régime d’assurance et le début du développement de la plateforme des volontaires de l’aide de l’Union européenne.

La phase pilote exécutée de 2011 à 2014 a été clôturée et l’initiative a été officiellement lancée par une conférence à laquelle ont participé des volontaires et des organisations ayant pris part à la phase pilote.

C’est sur ces bases solides que se devrait poursuivre la mise en œuvre de l’initiative.

Les activités concrètes seront axées sur :

- la sélection, la formation et le déploiement des volontaires;
- la mise en œuvre des projets actuels et la sélection de nouveaux projets concernant le déploiement des volontaires, le renforcement des capacités et l'assistance technique pour les organisations d' envoi et d'accueil;
- la certification des organisations d'envoi et d'accueil candidates.

Les activités se rapportant à la mise en place du régime d'assurance et à la formation des volontaires se poursuivront. La plateforme des volontaires de l'aide de l'UE pour l'enregistrement, la mise en réseau, le volontariat et l'apprentissage en ligne sera lancée.

Conformément au programme de travail pour 2016, l'un des principaux objectifs sera de **contribuer au renforcement de la résilience et à la gestion des risques de catastrophes dans les pays vulnérables**, fragiles ou touchés par des catastrophes et dans le contexte de crises oubliées.

Le déploiement des volontaires de l'aide de l'Union dans des pays tiers et les projets visant à renforcer les capacités des communautés locales seront l'expression de l'engagement politique ferme de la Commission en faveur de la résilience et contribueront à la construction de sociétés mieux préparées, inclusives et stables à l'atténuation des risques, des souffrances et des pertes.